



Communiqué du 13 décembre 2024

Pas de bébés à la consigne demande au prochain gouvernement d'adopter d'urgence la réforme pour la qualité des modes d'accueil

Le gouvernement Barnier préparait, juste avant sa démission, un décret qui prévoyait enfin certaines mesures favorables à la qualité d'accueil : il réformait le statut des micro-crèches en l'alignant sur celui des petites crèches (13 à 24 places), avec notamment la présence d'au moins un.e professionnel.le diplômé.e auprès des enfants et des critères de direction des micro-crèches relevant du droit commun.

Malheureusement le décret ne prévoyait pas les mesures générales attendues par tous, préconisées par de nombreux rapports officiels, dont notamment : un taux encadrement d'1 professionnel pour 5 enfants en 2027 puis 1 pour 4 en 2030, l'inversion progressive du ratio 40/60 au profit des professions diplômées, l'obligation de présence d'au moins deux professionnel.les quelle que soit la taille de la crèche...

Sans oublier que sont attendues d'autres mesures indispensables comme la formation de 15 000 professionnel.les chaque année, des revalorisations salariales d'au moins 10% en accueil collectif comme individuel, la reconnaissance des assistantes maternelles comme professionnelles de la petite enfance avec des garanties de formations initiale et continue de qualité et un soutien pluriprofessionnel comme dans l'accueil collectif, l'alignement du reste à charge pour les parents sur la base du quotient familial, etc.

Pas de bébés à la consigne demande au prochain ministre chargé de l'enfance de publier dès sa nomination un décret complet en faveur de la qualité dans tous les modes d'accueil et de prendre les mesures complémentaires, salariales et de formation, pour rétablir l'attractivité des métiers de la petite enfance.

C'est ainsi qu'on luttera contre la pénurie de places et contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil !

